

Deputy Minister of Foreign Affairs

Affaires mondiales Canada Sous-ministre des Affaires étrangères

Madame Erica Pereira Greffière du Comité Comité permanent des affaires étrangères et du développement international Chambre des communes 131, rue Queen, 6e étage Ottawa ON K1A 0A6

Madame la Greffière,

Je vous écris en réponse à la motion suivante portant production de documents du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, qui a été adoptée le 29 octobre 2020 :

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur l'octroi de permis d'exportation d'armes ainsi que sur les contrôles, protocoles et politiques qui régissent l'octroi de ces permis et l'imposition de gels d'exportation; que l'on porte une attention particulière aux permis délivrés pendant que le gel des exportations d'armes du Canada vers la Turquie, qui a commencé en octobre 2019, était encore en vigueur, y compris pour les capteurs WESCAM; que, conformément à l'alinéa 108(1)a) du Règlement, le Comité ordonne à Affaires mondiales Canada de lui fournir tous les documents, notes d'information, notes de service et courriels échangés au sujet de l'octroi de ces permis entre le Ministère et le cabinet du ministre des Affaires étrangères, le Bureau du Conseil privé et le Cabinet du premier ministre, dès que possible, mais pas plus de 60 jours suivant l'adoption de la présente motion; que ces documents soient remis au Comité en version non censurée, sauf si c'est pour protéger des renseignements confidentiels du Cabinet; et que le Comité, en consultation avec le Bureau du légiste et conseiller parlementaire, s'engage à protéger la confidentialité des documents, s'il y a lieu, en tenant compte de leur caractère délicat sur le plan du commerce, de la sécurité nationale et des relations internationales; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions à la Chambre.

Affaires mondiales Canada vous présente, dans les deux langues officielles, un premier ensemble de documents comprenant les notes d'information et notes de service pertinentes d'Affaires mondiales Canada, ainsi que les courriels échangés avec le Bureau du Conseil privé. Deux documents qui entrent dans le champ d'application de la motion n'ont pas été inclus parce ce qu'il s'agit de documents confidentiels du Cabinet.



Comme l'a indiqué Affaires mondiales Canada le 3 décembre 2020, la recherche que nous avons effectuée nous a également permis d'obtenir plus de 3 000 pages de documents supplémentaires, principalement des courriels d'Affaires mondiales Canada, qui relèvent du champ d'application de cette motion. Le temps de traduction nécessaire pour ces documents restants est actuellement en cours d'évaluation, et nous communiquerons bientôt avec vous pour confirmer le calendrier prévu pour la présentation de ces documents.

Dans sa réponse à la demande du Comité, Affaires mondiales Canada a appliqué le principe de transparence dans toute la mesure du possible. Les caviardages ne visent que les informations dont la divulgation porterait préjudice à la conduite des affaires internationales, à la défense et aux positions concurrentielles de tiers. Affaires mondiales Canada a levé la plupart des privilèges relatifs au secret professionnel des avocats. De plus, le Ministère a mené de vastes consultations auprès de tiers et a encouragé les entreprises à l'autoriser à divulguer le plus d'informations possible au Comité. Par conséquent, seules les informations qui nuiraient à leurs finances, à leur position concurrentielle ou à leurs négociations ont été caviardées.

Si vous avez des questions concernant ces documents, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Colleen Calvert, directrice exécutive, Direction des relations avec le Cabinet et le Parlement, au 613-291-4568.

Je vous prie d'agréer, Madame la Greffière, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marta Morgan

Pièces jointes